

DÉSIGNATION DES CORPS et DÉTACHEMENTS	EFFECTIF au 1 ^{er} janvier 1855.			EFFECTIF au 1 ^{er} mars 1855.			NOMBRE de journées de présence dans la colonie.			EFFECTIF moyen au corps (A).			NO des j d'exe de s	
	Officiers.	Troupe.	Total.	Officiers.	Troupe.	Total.	Officiers.	Troupe.	Total.	Officiers.	Troupe.	Total.	A la chambre	A l'infirmerie.
État-major général et des places.	7	»	7	6	»	6	580	»	580	6,4	»	6,4	»	»
État-major de l'ar- tillerie.	4	4	8	4	5	4	90	550	440	4	5,8	4,8	»	»
État-major du génie.	2	4	6	2	4	6	480	560	540	2	4	6	»	»
Gendarmerie.	5	429	432	5	425	426	270	41,430	41,700	5	427	430	425	»
7 ^e et 8 ^e compagnies d'artillerie de marine	9	205	242	9	495	204	810	47,950	48,760	9	499,5	208,5	4,407	4,022
6 ^e compagnie d'ou- vriers d'artillerie. .	4	49	50	4	47	48	90	4,560	4,450	4	48,5	49,5	214	82
1 ^{er} régiment d'infau- terie de marine. . .	67	4,522	4,589	64	4,495	4,556	5,990	134,965	140,954	66,5	4,499,6	4,566,4	2,627	5,050
TOTAUX	90	4,944	2,004	85	4,867	4,950	8,010	469,445	477,425	89	4,822,4	4,974,4	4,675	4,454

(A) Quotient de la division du nombre des journées de présence par le *nombre vrai* des jours du trimestre.
 (B) Nombre avec lequel doit s'accorder celui des causes des décès.
 (C) Document fourni *en partie* par l'état de situation que prescrit la circulaire du 4^{er} avril 1824.